



ACTION MINES GUINEE (AMINES)



AMINES Guinée pour la bonne gouvernance dans les industries extractives

PROJET « LA VOIX DES COMMUNAUTES RIVERAINES DES ZONES MINIERES DE GUNEE »



**DOCUMENT DE PLAIDOYER EN FAVEUR DU RESPECT
DES DROITS DES COMMUNAUTES RIVERAINES DES
ZONES MINIERES EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

Conakry, Novembre 2016

CONTACT : ONG ACTION MINES GUINEE
Immeuble ACILIM, 2eme Etage, Quartier Simanbossia/Commune de
Ratoma/Conakry
Tel: +224 622 825 850/ 621 688 024/ 654 457 463
Email: contact@actionminesguinee.org
Site web: www.actionminesguinee.org

Table des matières

Avant-propos	3
I. INTRODUCTION :	4
II. PRESENTATION DE LA DEMARCHE	5
III. OBJECTIF DU PLAIDOYER	5
IV. PRESENTATION DES RESULTATS ET DES RECOMMANDATIONS	6
IV .1. ASPECT JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	Erreur ! Signet non défini.
IV.2. ASPECTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES	7
IV.3. ASPECT GOUVERNANCE	9
IV.4. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
V. CONCLUSION	11

Avant-propos

Ce document s'adresse aux acteurs étatiques, non étatiques et partenaires techniques et financiers impliqués dans la gouvernance des industries extractives en République de Guinée. Il a pour objectif de faire un plaidoyer pour une prise en compte effective des préoccupations des communautés riveraines des zones minières dans l'élaboration des politiques publiques relatives à la gouvernance des ressources naturelles. Il s'adresse surtout :

A l'Etat Guinéen : le garant de la gestion et le suivi de la politique minière

A l'Assemblée nationale : l'organe chargé de légiférer et d'assurer un contrôle parlementaire sur la gestion des ressources du pays.

Aux partenaires techniques et financiers : principaux appuis de l'Etat dans la bonne gouvernance des ressources extractives.

Aux acteurs de la société civile : chargés d'assurer une surveillance citoyenne de la gestion du secteur extractif.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des communautés riveraines des zones minières des sept (7) préfectures de la Guinée couvertes par le projet, à savoir Boké, Forécariah, Kindia, Dinguiraye, Siguiri, Kérouané et Beyla.

I. INTRODUCTION

La République de Guinée dispose d'énormes ressources minérales, pétrolières et gazières dont l'exploitation génère d'importants revenus tant au niveau national qu'au niveau local. Selon le rapport ITIE 2013, plus de deux mille deux cent quarante un milliards huit cent quarante millions de francs guinéens (2.241.840.000.000 GNF) ont été générés par le secteur minier. Cela représente environ 28% du produit intérieur brut (PIB) de la même année.

Les ressources minérales du pays sont variées :

Le fer avec des réserves estimées à environ 9 milliards de tonnes, la bauxite avec des réserves estimées à 40 milliards de tonnes et d'importantes réserves d'or, de diamant, de calcaire, de nickel, d'uranium, du graphite, du titane et du pétrole....

La Guinée étant un pays minier a du mal à se développer malgré ses énormes potentialités naturelles. Aujourd'hui, le secteur Minier guinéen est mal connu du public, en raison du fait que peu d'informations filtrent de la gestion de cette manne. Notre ONG à travers le projet « **La voix des communautés riveraines des zones minières de Guinée** » a décelé ce déficit en écoutant les préoccupations des populations à la base. Ces préoccupations ainsi que des recommandations ont été répertoriées dans ce présent document et à travers des films documentaires qui ont pris en compte les quatre types de minerais exploités actuellement en Guinée : la bauxite, le diamant, le fer et l'or. Un film spécial sur le projet Simandou a également été réalisé pour camper de manière plus ou moins exhaustive les impacts sociaux, économiques et environnementaux des projets miniers en Guinée.

Ce projet de 16 mois a été réalisé avec l'appui technique et financier d'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA).

Le projet « **La voix des communautés riveraines des zones minières de Guinée** » a mené des activités visant à faire entendre la voix des citoyens des localités riveraines des sites miniers sur leurs problèmes quotidiens (violations des droits de l'homme, problèmes sociaux, économiques et environnementaux) causés par l'exploitation minière. A travers des fora publics tenus dans les sept (7) préfectures cibles du projet, nous avons identifié les problèmes et discuté des éventuelles solutions pour que les ressources extractives soient profitables à tous.

Notre démarche vise à favoriser une meilleure collaboration entre les parties prenantes de l'exploitation minière, notamment l'Etat, les compagnies minières et les communautés afin que cet important secteur soit un levier de développement de la Guinée.

II. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, nous avons privilégié la démarche participative. C'est ce qui nous a permis de :

- Organiser des consultations publiques citoyennes à travers des foras dans les sept(7) préfectures minières cibles du projet. Ces consultations ont réuni des élus locaux (Maires et conseillers), des associations de femmes, de jeunes, des sages et des leaders d'opinions ;
- Réaliser cinq (5) films documentaires sur les quatre types de minerais exploités dans les préfectures cibles du projet ;
- Organiser un forum national des communautés riveraines des zones minières de Guinée (FOCOMINES 2016) pour consolider les propositions issues des foras publics. Ce forum tenu à Conakry du 16 au 18 mars 2016 a réuni quatre-vingt (80) participants issus de la société, des élus locaux, des sociétés minières, de l'administration et des experts indépendants, des invités de la RDC, du Niger et de la Côte d'Ivoire ;

Ce document contient donc le résumé des préoccupations et des recommandations exprimées par les communautés pour l'amélioration du climat de confiance entre les structures représentant l'Etat, les compagnies minières et les communautés riveraines.

III. OBJECTIF DU PLAIDOYER

Ce document de plaidoyer vise à partager les préoccupations des communautés cohabitant avec les activités minières et leurs recommandations ainsi que celles de la société civile à l'endroit de l'Etat. Ce, en vue d'une meilleure gouvernance du secteur minier, moteur de croissance pour le pays. Ces recommandations s'adressent également aux autres parties prenantes de l'exploitation des ressources extractives, notamment les compagnies minières, la société civile, les partenaires techniques et financiers qui appuient l'Etat dans sa politique de réforme du secteur.

Ce plaidoyer a pour but d'attirer l'attention de l'Etat sur la nécessité d'assurer un suivi rigoureux des opérations minières en tenant compte des avis des populations riveraines des sites miniers. Cela éviterait la recrudescence des conflits entre les parties prenantes souvent préjudiciables à l'environnement paisible des affaires, pourtant nécessaire pour la valorisation des ressources au profit de toutes les parties.

IV. RESENTATION DES RESULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

IV.1. ASPECT JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

CONSTATS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'inexistence de la convention de développement local (CDL) prévu par l'article 130 du Code minier; ➤ La méconnaissance du code minier par les communautés ; ➤ La réticence de certaines compagnies dans le paiement des taxes superficielles conformément au nouveau code minier ; ➤ Le non fonctionnement et ou l'inexistence de conseil préfectoral de développement(CPD) dans certaines localités ; ➤ L'inaccessibilité des textes juridiques et réglementaires qui régissent le secteur minier (code minier et ses textes d'application, code de l'environnement, code de l'eau, code des collectivités....) ; ➤ La méconnaissance et la non maîtrise des droits rattachés aux titres miniers (reconnaissance, recherche et exploitation) par les communautés; ➤ Le déficit de consultation sociale préalable ; ➤ Le conflit de compétence ou d'intérêt entre certains administrateurs et les services déconcentrés du ministère des mines (directions préfectorales des mines) ; ➤ Le faible fonctionnement de certains services techniques déconcentrés (environnement, mines) ; ➤ Le manque d'encadrement et la non application de la réglementation en vigueur dans l'exploitation artisanale ; ➤ La prédominance de la loi coutumière sur les textes réglementaires en vigueur dans l'exploitation artisanale; ➤ La présence de certaines sociétés non identifiées par les communautés, notamment à Siguiri (Franwaliya, Norassoba), à Kérouané (Sibiribaro et à Soromaya), à Dinguiraye (Lansanaya, Kalinko). 	
Recommandations	Organes responsables
La vulgarisation du Code minier, notamment les dispositions liées aux droits des communautés	Ministère des mines et de la géologie/Société civile
La vulgarisation du contenu des contrats miniers	Ministère des mines et de la géologie/Société civile
Renforcer les capacités des élus locaux sur le cadre légal et réglementaire du secteur minier.	Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et ministère des Mines et de la Géologie
Former les communautés sur les voies de recours pacifiques en cas de violation de leurs droits	Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Société civile et partenaires techniques et financiers

Accélérer le processus d'élaboration des textes d'application du code minier guinéen	Ministère des mines et de la géologie et départements concernés
Traduire le code minier dans la langue de la communauté et amener les acteurs concernés à s'approprier de son contenu	Société civile, Ministère des mines et de la géologie/ et partenaires techniques et financiers
Mettre à disposition des communautés les différents codes relatifs à l'activité des industries extractives; (code minier, code de l'environnement, code de l'eau, code des collectivités, code foncier et domanial, code forestier....)	Ministères des mines et de la géologie, de l'administration du territoire et de la décentralisation, de l'environnement et de l'aménagement du territoire/Société civile
Veiller à l'application de l'article 130 du code minier relatif à la convention de développement local;	Ministère des mines et de la géologie
Inviter les sociétés à faire la consultation sociale préalable avant le début des activités	Ministère des mines et de la Géologie

IV.2. ASPECT SOCIO-ECONOMIQUE

CONSTATS

- ✓ Faible niveau du développement des localités minières ;
- ✓ Mauvaise gestion des revenus issus du secteur minier ;
- ✓ Faible capacité de gestion des élus locaux des fonds destinés au développement de leurs localités ;
- ✓ Manque de planification dans la gestion des fonds ;
- ✓ Manque de consultation des communautés dans l'élaboration des PDL ;
- ✓ L'influence négative de certains administrateurs territoriaux dans la gestion des revenus ;
- ✓ Détournement des fonds par certains élus ;
- ✓ Forte demande d'emploi et manque de compétence de la main d'œuvre locale ;
- ✓ Manque de transparence dans le recrutement de la main d'œuvre locale (conflits d'intérêt);
- ✓ Difficultés d'obtention de stages de perfectionnement pour les jeunes diplômés des zones minières ;
- ✓ Manque d'infrastructures communautaires (écoles, centre de santé, routes, points d'eau, électricité....)
- ✓ Cherté de la vie (denrées alimentaires, logements) due aux flux migratoires et de l'inégalité du pouvoir d'achat entre employés des compagnies et communautés ;
- ✓ Non diversification des activités économiques
- ✓ La récurrence des conflits entre communautés et sociétés ;
- ✓ Manque de redevabilité de la part des gouvernants ;
- ✓ La prédominance de l'exploitation minière sur les autres secteurs (agriculture, élevage, pêche, artisanat...);
- ✓ La montée des violences sociales (physiques et verbales) dans les zones minières;
- ✓ Absence des règles santé-sécurité dans l'exploitation artisanale
- ✓ la récurrence des divorces dans les foyers ;
- ✓ La montée de la violence conjugale
- ✓ La montée des fléaux sociaux (alcool, drogue, prostitution)
- ✓ Insatisfaction des populations suite aux indemnités par rapport à l'occupation de leurs terres ;

- ✓ Exploitation des enfants et des femmes dans les zones d'exploitation artisanales ;
- ✓ Manque de transparence dans la gestion des fonds destinés à la restauration des sites exploités ;
- ✓ La non divulgation du chiffre d'affaires des sociétés minières ;
- ✓ La montée du banditisme et de la délinquance juvénile;
- ✓ La déperdition scolaire dans les localités d'exploitation minière artisanale (cas de Siguiri, Dinguiraye et Kérouané)

Recommandations	Organes responsables
Soutenir le développement du secteur agricole, notamment la culture d'Acajou (Boké, Dinguiraye) et des autres secteurs comme la pêche, l'élevage et l'artisanat	Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat
Appliquer la politique de reboiser utile (arbres fruitiers)	Ministères des mines et de l'environnement et les sociétés minières.
Appui aux groupements et coopératives agricoles (selon les obligations du Local Content)	Ministère de l'agriculture et partenaires techniques et financiers
Mise en place d'un cadre permanent de concertation entre les parties prenantes (communautés, compagnies et autorités)	Ministères de l'administration du territoire, des mines et de la géologie, partenaires techniques et financiers, sociétés minières et la société civile
La mise en place d'un comité de veille dans les collectivités pour la gestion préventive des conflits	Société civile et collectivités locales, Ministère de l'administration du territoire et ministère des mines et de la géologie
La mise en place d'un comité de suivi de la gestion des redevances versées aux communautés au titre du développement local	Société civile
Diversifier les activités économiques des populations locales afin de réduire leur dépendance au secteur minier	Ministères de l'agriculture, pêche, commerce, environnement, élevage, artisanat et tourisme
Promotion de l'emploi par la qualification de la main d'œuvre locale à travers la formation;	Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (office national de perfectionnement)
Mise en place et suivi des règles de santé et sécurité dans l'exploitation artisanale ;	Ministère des mines et de la géologie, ministère de l'environnement
La délimitation (parcellisation) des zones d'exploitation artisanale de celles de production agricole et d'élevage	Ministère des mines et de la géologie
Diminuer l'influence des coutumiers dans l'exploitation artisanale	Ministère des mines et de la géologie
Organiser des séances de sensibilisation pour atténuer les violences conjugales et les fléaux sociaux (alcool, drogue, prostitution) et l'exploitation des enfants et des femmes dans les zones artisanales	Société civile et partenaires techniques et financiers, ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance
Veiller à la divulgation des chiffres d'affaires	Ministère des mines et de la géologie (ITIE)

des sociétés minières pour une mesure de transparence	
---	--

IV.3. ASPECT GOUVERNANCE

CONSTATS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conflit de compétence ou d'intérêt entre certains administrateurs et les services déconcentrés du ministère des mines ; ➤ Faible fonctionnement de certains services techniques déconcentrés (environnement, mines) 	
Recommandations	Organes responsables
Renforcer les directions préfectorales des mines en ressources humaines de qualité, les assurer un appui technique et logistique	Ministère des mines et de la géologie
Renforcer la rigueur dans le choix des cadres affectés dans les services déconcentrés (qualités techniques et morales)	Ministères en charge des mines et de la géologie, de l'administration du territoire, de l'environnement
Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés en charge de l'encadrement du secteur minier	Ministères en charge des mines et de la géologie, de l'administration du territoire, de l'environnement, des affaires sociales et les partenaires techniques et financiers.
Tenir informés les citoyens de l'évolution des projets miniers	Ministère des mines et de la géologie
Redynamiser et /ou mettre en place les conseils préfectoraux de développement	Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation
Veiller à l'harmonisation des conventions minières à la nouvelle législation en vigueur	Ministères des mines
S'assurer du respect de la clé de répartition des taxes et redevances ainsi que leur bonne utilisation	Ministères en charge des mines et de la géologie, de l'administration du territoire et la société civile
Prendre en compte les avis des communautés dans le cadre de la gestion des fonds issus du secteur minier	Ministères en charge des mines et de l'administration du territoire et les sociétés minières
Veiller à l'application stricte des plans de gestion environnementaux produits par les sociétés minières	Ministères en charge des mines et de la géologie, de l'environnement et la société civile
Etablir un cadre permanent d'échange entre les sociétés minières, les communautés et les administrations publiques	OSC, ministères en charge des mines et de la géologie et celui de l'administration du territoire et de la décentralisation et les sociétés minières
Veiller au choix des cadres compétents ayant un niveau d'instruction et d'intégrité acceptable à la tête des communes	Société civile et communautés
Organiser des séances de renforcement des capacités en matière de gouvernance locale à	Partenaires techniques et financiers, ministère de l'administration

l'endroit des élus locaux	
Organiser des séances de sensibilisation sur la prévention et la gestion des conflits à l'endroit des communautés	Ministère des mines et de l'environnement

IV.4 ASPECT ENVIRONNEMENTAL

CONSTATS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La destruction parfois abusive de l'environnement conduisant au changement climatique ; ➤ La dégradation des terres cultivables et bas-fond; ➤ La destruction des lits des cours d'eau, cas de la rivière baaoulen à Banankorô, ➤ La pollution des ressources en eau et de l'air ; ➤ Les nuisances sonores ; ➤ La poussière ; ➤ La fissure et l'écroulement de certains bâtiments suite au dynamitage (cas de certains villages de Sangarédi, notamment Bhoundou Wâdé et Hamdallaye) ; ➤ L'infertilité des sols et le faible rendement agricole ; ➤ La menace à la diversité biologique par la disparition de certaines espèces sensibles ; ➤ La faible rentabilité de la pêche (pollution des eaux et tarissement des cours d'eau) et de la chasse (déforestation); ➤ La dévastation de certains champs agricoles ; ➤ La récurrence des éboulements dans l'exploitation artisanale; ➤ Prolifération des maladies hydriques par manque d'eau potable : diarrhées, choléra dans les zones d'exploitation artisanale ➤ La mauvaise ou non restauration des sites exploités ; ➤ L'utilisation de certains produits toxiques expose travailleurs et populations à de graves risques sanitaires; ➤ L'apparition des maladies respiratoires dues à la poussière ou aux produits chimiques ➤ Le déboisement massif dans les zones d'exploitation minière artisanale ; ➤ L'exploitation artisanale anarchique détruit les cours d'eau (cas de l'extraction du diamant alluvionnaire à Forécariah, Banankoro, laveries d'or à Dinguiraye et Siguri) ; ➤ 	
Recommandations	Organes responsables
La restauration des sites exploités	Sociétés minières, exploitants artisans, ministères en charge des mines et de l'environnement
Renforcer les capacités des communautés sur la restauration des sites exploités dans les zones d'exploitation artisanale	Société civile, partenaires techniques et financiers et ministères des mines, de l'environnement
La réaffectation des sites exploités et restaurés aux propriétaires terriens	Sociétés minières Ministère des mines et de la géologie
L'interdiction de l'exploitation artisanale dans les lits des cours d'eau	Ministères en charge des mines et de l'administration du territoire
Mettre en place des mesures d'atténuation des effets de la pollution conformément à la législation en vigueur	Sociétés minières, ministères en charge des mines et de l'environnement
Faire le suivi de la mise en œuvre effective du plan de gestion environnementale (PGES)	Ministère des mines et de l'environnement

V. CONCLUSION

A la lumière des observations contenues dans ce document, l'ONG ACTION MINES GUINEE invite toutes les parties prenantes de l'exploitation minière à œuvrer pour la prise en compte effective des recommandations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la gouvernance du secteur minier. Ce, pour favoriser une exploitation minière responsable au bénéfice de tous.